Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260710-07_07_2026_9-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 07 juillet 2026** à 20h, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **Mme Armelle BILLARD,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

PRÉSENTS : Mme BILLARD, M. BROUARD, Mme GUILLEMOT, M. BOTREL, Mme DESMAS, M. BRIMER, Mme ECKERN, M. LE TURNIER, M. NOZAY, M. BERTHELOT, Mme HERVIAULT, M. NIZAN, M. FOUCHER, Mme GÖTZ-OVA, M. KERMORVANT, M. LEBRETON, Mme RENAULT WASSE, Mme MATEO, Mme DAUVERGNE, Mme LE HENANFF, M. PIANTINO, Mme CORMENIER, M. AFRICA, M. GRZESKOWIAK

POUVOIRS :
M. JAUMARD à M. BROUARD
Mme MESDON à M. NOZAY
M. ALIM à M. BRIMER
Mme FINAS à Mme DESMAS
Mme LE DOARE à M. GRZESKOWIAK

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **30 juin 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MAM-IL ÉTAIT UNE FOIS »
07-07-2026-09

Rapporteure : C. Eckern

Après étude en Commission Education Enfance Jeunesse et dans le cadre des critères et modalités d'attribution des subventions, il est proposé d'attribuer une subvention de 150 € à l'association « MAM Il était Une Fois » pour l'année 2026 afin de contribuer à ses activités auprès des jeunes enfants qu'elle accueille.

La commission Education Enfance Jeunesse du 17 juin 2026 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :
- *D'autoriser le versement d'une subvention de 150 € à l'association « MAM-Il Était Une Fois ».*

La Maire,

MAIRIE DE MORDELLES (I.-&-V.)

Armelle BILLARD